

CHAMPIONNATS DE L'ESSONNE DE CROSS

Dimanche 8 janvier 2017 à DRAVEIL

Ile de Loisirs Le Port aux Cerises

Chemin des Mousseaux – 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE

Conditions de participation :

- 1.1 Ouvert aux athlètes licenciés Athlé Compétition de la Fédération Française d'Athlétisme. **Seuls ces athlètes peuvent être classés dans les équipes et sont qualifiables pour les tours suivants**
- 1.2 Sont également autorisés à participer :
 - 1.2.1 Les athlètes Handisports debout (avec certificat médical si non licenciés FFA).
 - 1.2.2 Les licenciés FFA "ATHLE RUNNING"
 - 1.2.3 Les licenciés FFA "ATHLE SANTE" devront fournir un certificat médical comportant obligatoirement la mention : **ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition**
 - 1.2.4 Les athlètes titulaire d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire. **Les athlètes de l'UNSS devront présenter un certificat médical.**
 - 1.2.5 Les athlètes titulaire d'une licence délivrée par les fédérations "FFCO, la FFPM ou FF Triathlon", en cours de validité à la date de la manifestation **devront fournir la photocopie de leur licence.**
 - 1.2.6 Les non licenciés ou licenciés d'une fédération autre que celles du § 1.2.5, devront fournir obligatoirement un **"certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition, datant de moins d'un an à la date du cross",** ou sa photocopie-

2 Choix cross court-cross long :

- 2.1 Le cross court aura lieu sur un cross club des mois de novembre-décembre
- 2.2 Le choix cross court-cross long pour les qualifiés aux championnats régionaux sur les 2 épreuves, se fera dans les 30' après la publication des résultats du cross long, en indiquant leur choix au secrétariat.
Passé ce délai, ils seront automatiquement qualifiés *dans la course la plus longue.*

3 Courses benjamins, benjamines :

A l'issue des championnats, la commission des jeunes procédera à une sélection de benjamins et benjamines pour constituer l'équipe de l'Essonne qui disputera le match interdépartemental lors des championnats LIFA

4 Courses d'animations :

Des courses d'animation pour les catégories **Eveil Athlétique et Poussins** seront organisées
Dans la catégorie Eveil Athlétique, seuls les classements par équipe seront établis (sur 3 athlètes).

5 Classements par équipe :

Pour toutes les courses des championnats, les classements par équipe sont calculés sur les 4 premiers arrivants du club, respectant les règles de mutation et d'étrangers (voir art. 302.4 du règlement des compétitions F.F.A)
Les 4 suivants seront en équipe 2, les 4 autres en équipe 3, etc.

6 Course des sprinters, loisirs et non licenciés :

Ne seront autorisés à participer à cette course que les athlètes des catégories Cadets à Masters, sprinters licenciés compétition, licenciés Athlé Santé Loisir et les athlètes non licenciés munis du certificat médical.
Dans cette course, les engagements sur place sont autorisés
Il n'y a pas de titre départemental.

7 Récompenses :

- 7.1 Dans les courses d'animation pour les catégories **Eveil Athlétique et Poussins**, chaque concurrent recevra une récompense, mais aucun titre ne sera attribué.
- 7.2 Pour les catégories benjamins à masters, seuls les athlètes répondant aux conditions des **règlements généraux FFA** (mutation et nationalité) seront pris en compte pour les **classements par équipes et l'attribution des titres.**
- 7.3 Seuls les athlètes répondant aux critères des règlements fédéraux, licenciés FFA dans un club du département (ou UNSS pour les catégories benjamin ou minime en respect de la convention FFA / UNSS en vigueur), pourront prétendre au titre de **Champion de l'Essonne**
- 7.4 Les **trois premiers** du classement individuel recevront une médaille. Pour les Masters femmes et hommes, il y aura une médaille aux trois premiers de chaque sous-catégorie (Ma1, Ma2, Ma3, Ma4, Ma5)
- 7.5 Une coupe sera remise à chaque équipe **championne départementale.**

7.6 Pour les catégories Espoirs Masculins et Espoirs Féminins ainsi qu'en Masters Femmes, un titre individuel sera décerné mais pas de titre par équipe.

7.7 Le classement par équipe seniors hommes regroupera les espoirs et les seniors.

7.8 Le classement par équipe Seniors Femmes regroupera les espoirs, les seniors et les masters.

7.9 Le classement par équipes des masters se fera sur l'ensemble des sous-catégories

8 Engagements :

8.1 Sur le site SIFFA de la FFA : jusqu'au jeudi 5 janvier 2017 à 24H

8.2 Pour les non licenciés : jusqu'au mercredi 4 janvier 2017 à 24H pour toutes les courses (sauf la n° 6, voir 8.3)

Participation aux frais d'assurance : 5€ (par chèque uniquement). Gratuit pour les handisports

L'inscription se fait uniquement par **courrier** (CD91 7, rue du 8 Mai 1945 – 91130 – RIS-ORANGIS) en précisant l'ensemble des renseignements suivants : Nom – Prénom – Nationalité - Date de naissance – N° de l'épreuve et en joignant **obligatoirement le certificat médical** de non contre indication à la pratique du cross ou de l'athlétisme en compétition, ou, sa photocopie, datant de moins de 1 an, à la date du cross, et, le chèque d'engagement.

ATTENTION : Tout courrier arrivant incomplet au Comité Départemental ne sera pas pris en compte.

8.3. Inscription le jour de l'épreuve :

8.3.1 Pour les coureurs non licenciés à la FFA, seules les inscriptions à la **course n°6** (sprinters et Loisirs non licenciés) seront admises sur place le jour de l'épreuve avant 11H. **Participation aux frais d'assurance : 5€**

8.3.2 Pour les autres épreuves, aucune inscription ne sera admise

8.3.3 Pour les clubs du département, procédure d'engagement tardif :

L'engagement sur place d'athlètes, le jour de la compétition, se fera sur présentation de la licence, avec un dirigeant du club afin de remplir la fiche d'inscription signée par le dirigeant.

Ne seront acceptés par la CDCHS que **5 engagements tardifs par section locale ou par club individuels**

Au delà, les demandes seront rejetées.

9 Composition du jury :

Chaque club maître ou section locale devra fournir un quota de juges en fonction du nombre d'athlète **engagés** (seront pris en compte le nombre d'athlètes engagés et non le nombre d'athlètes présents)

De 1 à 10 athlètes engagés 1 juge

De 11 à 20 athlètes engagés 2 juges

De 21 à 50 athlètes engagés 3 juges

De 51 à 100 athlètes engagés 4 juges

Plus de 100 athlètes 5 juges

Bien entendu les clubs souhaitant proposer plus de juges que leur quota minimum sont par avance chaleureusement remerciés. Nous vous rappelons que la présence de près de 80 juges est nécessaire afin d'assurer le meilleur déroulement possible du championnat et afin d'éviter tout litige.

10 Réclamations :

Elles seront reçues par le **Juges Arbitre Général**.

Elles doivent être déposées le plus rapidement possible, à l'issue de la course, ou après l'affichage des résultats.

Elles ne seront plus recevables **au-delà de 30 minutes** après l'affichage des résultats (l'heure indiquée sur la feuille de résultats faisant foi).

11 Dossards :

10.1 Les dossards sont **nominatifs** et valable pour **une seule course**. Tout athlète arrivant avec un dossard qui ne lui est pas attribué sera déclassé et aucune réclamation ne sera admise.

10.2 Toute modification devra impérativement être déposée au secrétariat au plus tard 30 minutes avant l'heure de l'épreuve.

12 Qualification pour les régionaux :

12.1 L'Essonne est dans la **zone OUEST** (avec le 78, 92, et 95)

12.2 Pour les modalités de qualification, se reporter au livret LIFA.

Pour information, le nombre d'athlètes est déterminé en fonction des résultats de l'année précédente. Il n'y a pas de qualifications par équipes, mais aux régionaux il y a un classement par équipe.

Attention : cette année les athlètes qualifiés individuellement ou par équipes devront s'engager pour le tour suivant.

13 Demandes de repêchage :

Elles devront être déposées le jour même sur place au secrétariat ou envoyées à la LIFA selon les directives du livret hivernal LIFA 2017.

Elles seront rédigées sur le formulaire de la LIFA téléchargé sur le site de la ligue et disponible le jour du cross au stand dossards et accompagnées des justificatifs de la demande (certificat médical...) et du **niveau de performance** (cross ou piste) de l'année précédente.

CHAMPIONNATS DE L'ESSONNE DE CROSS

Dimanche 8 janvier 2017 à DRAVEIL

Ile de Loisirs Le Port aux Cerises

Chemin des Mousseaux – 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE

9H ouverture du secrétariat					
N° Course	HORAIRES	CATEGORIES	Années Naissance	DISTANCES *	BOUCLES
1	10 H 00	MASTERS HOMMES	1977 et avant	8580 m	Liaison + 2 GB
2	11 H 00	Eveil Athlétique Filles	2008 et après	1170 m	1 liaison
3	11 H 15	Eveil Athlétique Garçons	2008 et après	1170 m	1 liaison
4	11 H 30	POUSSINES	2006-2007	1170 m	1 liaison
5	11 H 45	POUSSINS	2006-2007	1170 m	1 liaison
6	12 H 00	CROSS SPRINTERS et Loisirs non licenciés	2001 et avant	1670 m	Liaison + 1 PB
7	12 H 15	BENJAMINES	2004-2005	1670 m	Liaison + 1 PB
8	12 H 30	BENJAMINS	2004-2005	2370 m	Liaison + 1 MB1
9	12 H 45	MINIMES FILLES	2002-2003	2370 m	Liaison + 1 MB1
10	13 H 05	MINIMES HOMMES	2002-2003	2370 m	Liaison + 1 MB1
11	13 H 25	CADETTES	2000 -2001	3560 m	Liaison + 1 MB2
		JUNIORS FEMMES	1998-1999		
12	13 H 50	CADETS	2000 -2001	3560 m	Liaison + 1 MB2
13	14 H 15	JUNIORS HOMMES	1998-1999	5950 m	Liaison + 2 MB2
14	14 H 40	ES.SE.MA FEMMES	1997 et avant	5950 m	Liaison + 2 MB2
15	15 H 10	ES.SE HOMMES	1978 à 1997	8580 m	Liaison + 2 GB

* Les distances exactes seront mesurées la veille de la course après le balisage du parcours et intégrées dans logica

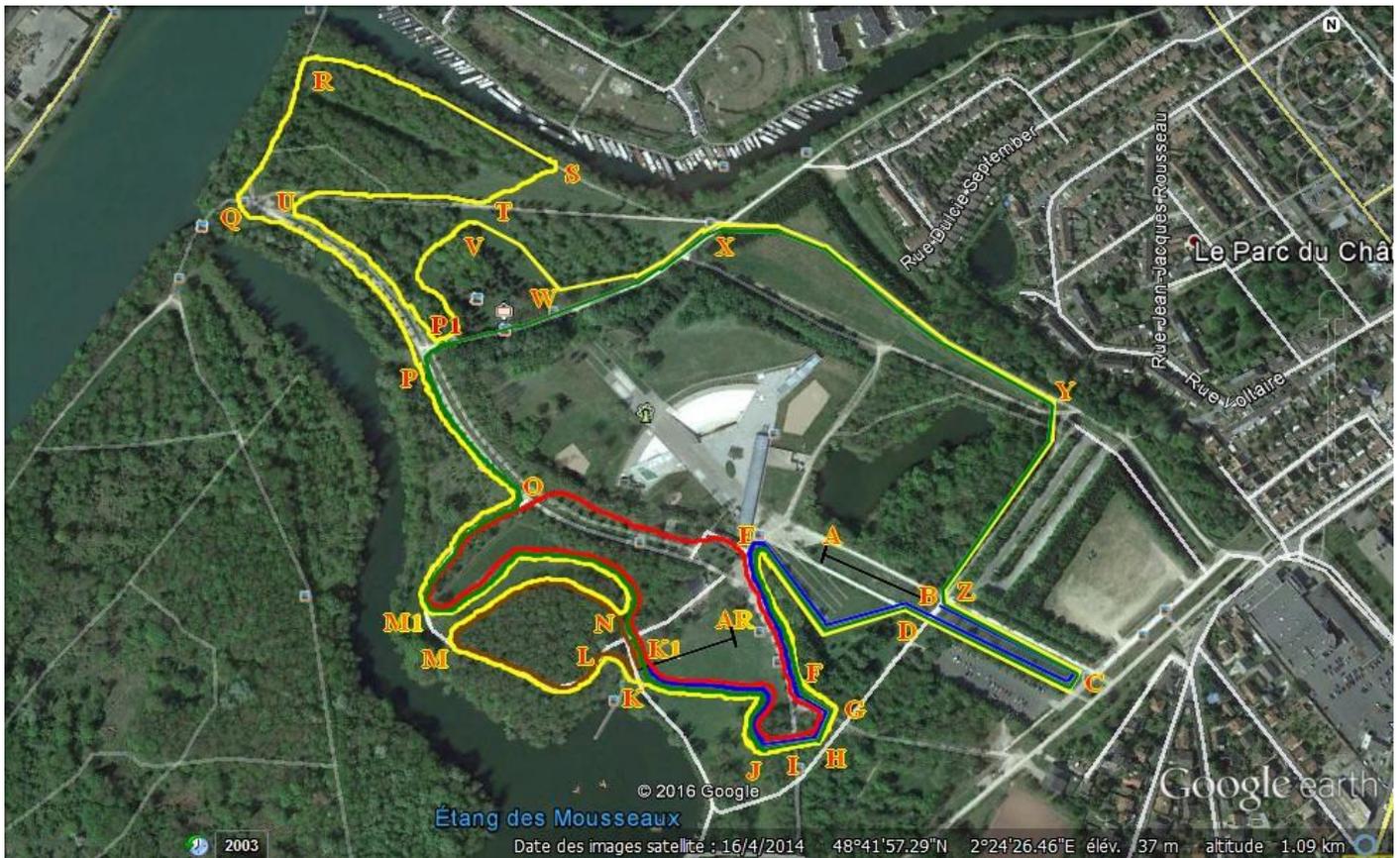
Départ (A-B) 105 m
Arrivée (K ou K1-AR) 80 m
Liaison (B-K) 985 m
PB (K-K1) 445 m
MB1 (K-K) 1200 m
MB2 (K-K) 2390 m
GB (K-K) 3705 m

CHAMPIONNATS DE L'ESSONNE DE CROSS

Dimanche 8 janvier 2017 à DRAVEIL

Ile de Loisirs Le Port aux Cerises

Chemin des Mousseaux – 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE



Départ (A-B) 105 m
Arrivée (K ou K1-AR) 80 m
Liaison (B-K) 985 m
PB (K-K1) 445 m
MB1 (K-K) 1200 m
MB2 (K-K) 2390 m
GB (K-K) 3705 m